

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 672

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

069 200 210 RCS Angers.

TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2081880.00 EUR.

Adresse : 1, Rue du Tertre, Parc d'Activités Angers/Beaucouzé 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement du 18 Février 2022, la société TRIGONE CONSEIL, Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 279.000,00 Euros, dont le siège social est situé à ANNOEULLIN (Nord) 145 rue Condorcet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 391 730 934, et la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH, Société par actions simplifiée au capital de 2.088.890,00 Euros, dont le siège social est à BEAUCOUZE (Maine-et-Loire) 1 Rue du Tertre - Parc d'Activités Angers/Beaucouzé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 069.200.210, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TRIGONE CONSEIL par la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société TRIGONE CONSEIL ferait apport à la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH de la totalité de son actif, soit 4.661.860,00 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.936.994,00 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2.724.866,00 Euros. En rémunération de cet apport net, 17.234 actions nouvelles de 10,00 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH à titre d'augmentation de son capital social de 172.340,00 Euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 2.552.526,00 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 17.234 actions de la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH pour 558 parts de la société TRIGONE CONSEIL. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet au 1er avril 2022 d'un point de vue juridique. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TRIGONE CONSEIL depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société TRIGONE CONSEIL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 1er avril 2022. Les créanciers de la société

absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH en date du 18/02/2022, - au greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE pour la société TRIGONE CONSEIL en date du 22/02/2022. Pour avis M. Olivier CAMBRAY Gérant SARL TRIGONE CONSEIL M. Sylvain BEGENNE Directeur Général SAS TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

